



Albi. Auch. Cahors. Carcassonne. Mende. Montpellier. Nîmes. Perpignan. Rodez. Tarbes. Toulouse

Toute l'info locale en continu : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/r31/>

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL

SEANCE du 11 FEVRIER 2021

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

La présente séance vous a été demandée en décembre dernier par les élus représentant le Personnel au CTL de notre DIRCOFI, sur la thématique du contrôle fiscal.

Elle se tient dans des conditions particulières en matière d'organisation avec deux de nos élus titulaires qui ne peuvent y participer que par audio-conférence, compte tenu du durcissement des conditions de réunions en présentiel décidées la semaine dernière par le gouvernement pour tenir compte de la situation sanitaire liée à la pandémie du covid 19, qui malheureusement perdure et s'aggrave avec maintenant des « variants », potentiellement plus contaminants et plus dangereux.

L'année 2020 a été pour nous et tous nos collègues, déjà fortement impactés par les incidences sur nos missions de contrôle par la politique dite du « droit à l'erreur » et de « la société de confiance », une année où nous avons perdu pas mal de nos repères. Rappelons que nos missions ont été classées comme non prioritaires lors du premier confinement, sans que nous ne puissions les exercer pleinement depuis lors pour diverses raisons, dans le contexte contraint lié à la pandémie et à la situation sanitaire de notre pays. La perte de sens dans l'intérêt des missions de contrôle, donc dans notre travail, est patente.

Plus généralement, l'ensemble des agents de la DGFIP sont confrontés dans leurs missions à une pénurie de moyens humains, matériels, mais aussi législatifs. Ils continuent encore et encore à remplir leurs missions devenues exponentielles par les temps qui courent, démontrant ainsi leur

profond attachement au service public. La prégnance dans la période du fonds de solidarité en faveur des entreprises pour faire tourner la machine économique, avec ses dépenses que l'on compte en milliards d'euros mensuels, qui donnent le tournis à bien des économistes et ses abus parfois très médiatisés est le parfait exemple de leur adaptabilité aux contraintes extérieures.

Les difficultés sont immenses. La période actuelle rend nécessaire et impérieuse la poursuite de la lutte contre les inégalités sociales, de plus en plus fortes. Les services publics, notamment de proximité, se sont rendus indispensables auprès de nos concitoyen.nes.

Le dernier rapport de l'ONG « OXFAM » souligne le creusement des inégalités. L'Alliance mondiale pour la justice fiscale et le consortium international des journalistes d'investigation sont nominés pour le prix Nobel de la paix 2021, pour avoir démontré par leurs travaux les effets néfastes de la fraude et du blanchiment. La lettre de nomination souligne également l'importance du travail de ces organisations pour garantir la transparence financière et réduire les flux financiers illicites, en particulier à la lumière de la crise déclenchée par la COVID-19 et à l'heure où l'on s'interroge sur qui va payer les 230 milliards de la dette qui en découle dans notre pays.

Le quotidien « *Le Monde* » nous informe le 8 février de la portée de cette fraude immense, au coeur même de l'Union européenne dans ce petit pays central qu'est le Luxembourg, et qui concerne certains de nos ressortissants, personnes morales ou physiques. Une nouvelle fois, c'est un média qui nous informe d'une fraude massive, pourtant largement à notre portée.

En effet, ce journal et 16 médias internationaux ont pu commencer à analyser les premières données publiques de l'accès, pourtant limité, des registres publics luxembourgeois, le registre du commerce et des sociétés et le registre des bénéficiaires effectifs (propriétaires ultimes).

Ce travail et les analyses qui en découlent, sont rendus possibles grâce à la directive européenne de 2018 imposant la création de registres publics des propriétaires réels des sociétés dans tous ses états membres (suite aux différents scandales swissLeaks, Panama Papers, Paradise Papers, etc), et son application rapide au Luxembourg, au travail antérieur et aux moyens déployés par l'ensemble des médias afin de traiter la très grande multiplicité des données, comme la base de données regroupant 140 000 sociétés, leurs propriétaires réels et le détail de leurs actifs financiers.

Plusieurs constats se dégagent de l'enquête du consortium du *Monde* et des 16 autres médias :

- Le premier : près de la moitié des entités n'a pas de bénéficiaire identifiable, pourtant garants de la confiance vis-à-vis de ces dernières.
- Le deuxième : près de 90 % des sociétés sont contrôlées par des non Luxembourgeois, 17 000 par des Français, ce qui nous place dans le peloton de tête. Ce sont indistinctement des particuliers et/ou des entreprises, mais 279 des milliardaires identifiés par le journal Forbes sont répertoriés au Luxembourg, ce qui en fait une des plus importantes places fortes en ce domaine.
- Le troisième : même si le Luxembourg a revu certaines pratiques, il demeure encore à bien des égards un haut lieu de la planification fiscale tant pour les riches particuliers que pour les multinationales et les entreprises en général.

« Près de la moitié des entreprises commerciales enregistrées dans le pays sont de pures holdings

financières. Des sociétés offshore totalisant pas moins de 6 000 milliards d'euros d'actifs. Et ces pratiques coûtent des milliards d'euros en impôts évités aux voisins européens. Une situation de moins en moins tenable à l'heure où la crise due au Covid-19 exacerbe les inégalités. Derrière ces montages financiers, *Le Monde* a pu identifier des entreprises du CAC 40 et des grandes fortunes, des célébrités et des criminels en col blanc. »

Le Luxembourg, adepte de la politique du « ruling » c'est à dire des accords fiscaux secrets avec les transnationales, ne se donne pas les moyens, (volontairement ?), de se conformer aux directives, notamment en matière d'obligation de désignation des bénéficiaires effectifs, d'exercer un premier contrôle des déclarations. Pour le journal, « Les nombreuses failles découvertes par l'enquête OpenLux interrogent la capacité des États à surveiller efficacement leur écosystème financier. » Il ne suffit donc pas d'entériner les directives européennes, encore faut-il en avoir politiquement et économiquement envie de le faire, et surtout se donner les moyens de les mettre en pratique.

Pendant ce temps, la politique menée par la DGFIP en termes de maillage territorial (démétropolisation – relocalisation) éloigne les services du terrain, des contribuables. Cette politique rend le contrôle fiscal encore plus difficile. Ce choix est d'autant plus inadéquat, compte tenu de l'ampleur de la crise et de l'urgence nécessaire pour mettre efficacement en oeuvre des plans de soutien aux entreprises. Une proximité du terrain qui serait tellement nécessaire pour lutter contre la fraude fiscale et les effets d'aubaines. Notre administration doit s'intégrer complètement dans ce schéma et une véritable politique de développement de nos missions doit être mise en oeuvre, l'ensemble des missions de notre ministère sont également concernées.

Nous citons quelques exemples, mais interviendrons plus avant au cours de cette séance pour illustrer nos propos, en relation avec les quelques documents que vous nous avez adressé concernant l'ordre du jour. Nous reviendrons également sur les documents fournis lors du groupe de travail national dédié au contrôle fiscal du 5 février que nous nous sommes procurés, sur des sujets importants (Pilat, Alto 3, examen de conformité fiscale, soutien en matière d'action pénale, etc ...).

Nous vous demanderons également un temps long à consacrer aux questions diverses, car nous avons de nombreuses interrogations ou interventions sur cette partie de l'ordre du jour.

Nous ne pouvons finir notre déclaration liminaire sans évoquer des affaires en cours, décrites au grand public à travers de multiples rebondissements médiatiques reprenant des informations de source judiciaire, concernant deux cadres supérieurs de la DGFIP exerçant sur Toulouse, dont l'une est en poste dans notre DIRCOFI.

Non pas pour s'ériger en procureur, ce n'est absolument pas notre rôle et nous respectons bien entendu comme tout le monde, la présomption d'innocence. Mais si nous avons, en relation avec la section Solidaires Finances Publiques de la DRFiP de Haute-Garonne, publié le communiqué de presse figurant en annexe à cette déclaration liminaire, cette communication vise non pas à juger, cela ne nous appartient pas, mais à défendre l'honneur de notre administration et de ses agent-es.

Cela même que nous avons demandé, sans succès pour l'instant, à l'Administration de son côté.

Cette démarche vise aussi à demander l'évitement des amalgames, comme nous les avons connus avec l'affaire Cahuzac qui avait conduit à de nombreux débordements fort désagréables, parfois dangereux, pour nombre d'entre nous qui faisons partie de la communauté des agents des finances publiques, qui mérite beaucoup mieux que cela.

Nous ne vous cacherons pas que votre communication dans cette affaire en date du 28 janvier dernier, curieusement la même mot pour mot que celle du DRFiP de Haute-Garonne, a créé un certain malaise parmi les agents, de nombreux collègues nous l'ont fait savoir.

Vous y écriviez :

« Les médias ont fait mention d'un cadre de la DIRCOFI impliqué dans des affaires judiciaires. Il ne nous appartient pas de commenter une affaire sur laquelle la Justice a engagé une procédure, et cela depuis que la DGFIP a déposé un article 40 auprès du procureur de la République en 2018. Les obligations de retenue et de discrétion, telles que rappelées par le guide de déontologie du fonctionnaire, doivent s'appliquer, comme dans toute affaire de Justice. Sur le plan administratif, le cadre visé a fait l'an dernier l'objet d'une décision de suspension, sans préjudice des autres suites qui pourront être données »

Les agents de la DIRCOFI, s'attendaient à être soutenus, réconfortés, au lieu de cela on leur rappelle dans des termes froids l'obligation de retenue et de discrétion professionnelle ... qu'ils ont pris avant tout comme une forme de menace.

Il faut dire aussi que depuis le 22 décembre 2020 figurait en bonne place sur le site Ulysse local de notre direction la note annuelle sur les sanctions disciplinaires ... avant des piqûres de rappel sur le même sujet lors des diverses réunions de brigades qui se sont tenues dans la période ...

Nous attendons de l'administration, de vous, une communication claire et sincère à commencer sur le fait de savoir si des enquêtes internes ont été menées dans cette affaire.

L'ensemble de nos demandes en ce sens, qui figurent en fin de notre communiqué de presse, conservent toute leur portée en matière de transparence, de soutien de l'administration à ses agents vis-à-vis du grand public, de demandes de mise en œuvre de procédures internes et d'organisation de son fonctionnement pour prévenir ce type de dérives.

Au plan local, cette situation présente *ipso facto* et dès à présent des incidences sur l'organisation des divisions de notre direction. Les collègues qui y travaillent se posent de nombreuses questions. Aussi, nous vous demanderons de nous apporter toutes les précisions sur la réorganisation décidée à la fin d'année 2020, qui ne semble -et ne peut d'évidence- pas être pérenne.



Sections de Haute-Garonne et de la Dircofi Sud-Pyrénées

Toulouse, le 28 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en cause de responsables des Finances Publiques

Pour l'honneur des agent-es : éviter les amalgames

Les sections syndicales Solidaires Finances Publiques de la DRFiP 31 (Direction Régionale des Finances Publiques) et de la DIRCOFI (Direction Interrégionale du Contrôle Fiscal) lisent depuis deux jours avec consternation tous les articles de presse, tant locaux que nationaux, qui font état de mises en cause par la justice de deux cadres locaux de notre administration pour des faits gravissimes s'ils étaient avérés.

Sans nous immiscer dans les décisions de la justice, les forts soupçons dénoncés par le Procureur de la République sont d'une telle ampleur qu'ils salissent, avant même tout jugement, l'image de notre administration et peuvent jeter l'opprobre sur l'ensemble des agent-e-s qui la servent.

Chaque affaire politico-médiatique donne lieu à des prises à partie d'agent-es en relation avec les usagers et les contribuables : lors de l'affaire Cahuzac de nombreux contribuables avaient exposé leur colère dans les centres des finances publiques. Certains y font toujours référence... Ce sont les mêmes risques qu'encourent aujourd'hui les agent-es, comme nous l'avions rappelé à nos directeurs dès la publication d'un article de Mediacités à l'automne 2020, sans pour autant qu'ils en tiennent le moindre compte.

Mais nous rappelons que les agent-es des finances publiques :

- assurent leurs missions du mieux qu'ils le peuvent, et avec une conscience professionnelle exemplaire et reconnue ;*
- sont l'objet de contrôles déontologiques réguliers et très serrés ;*
- assurent des missions de service public essentielles à la collectivité en matière d'accueil, de lutte contre la fraude fiscale, de recouvrement des recettes publiques, de dépense publique et de soutien économique (par exemple le versement du fonds de solidarité), de missions foncières et de relations avec les collectivités locales.*

– le font dans des conditions de plus en plus dégradées : avec des moyens humains (près de 300 suppressions de postes dans le 31 depuis 2009), matériels et juridiques insuffisants face à la charge de travail et sa complexité.

À l'heure où la crise sanitaire produit des effets économiques et sociaux dévastateurs, cette affaire qui pourrait paraître rocambolesque si elle n'était pas si grave, ternit l'image de l'administration fiscale, de ses cadres et de ses agent-e-s.

Elle affecte la confiance des citoyens dans les institutions républicaines, administratives et judiciaires. En interne, elle affecte la confiance des agent-e-s des finances publiques envers leur hiérarchie.

Nous attendons de notre administration aux plans national et local :

- qu'elle fasse toute la transparence sur cette affaire auprès des agent-es et de leurs représentant-es ;
- qu'elle mette en oeuvre ses procédures internes comme pour n'importe quel-le agent-e ;
- qu'elle s'adresse aux médias et à la population pour soutenir ses agent-es aujourd'hui très largement blessé-es ;
- qu'elle interroge son organisation et son fonctionnement pour prévenir ce type de dérives.

Nous appelons nos concitoyens :

- à éviter tout amalgame entre les mis en cause et l'ensemble du personnel qui a le souci constant de servir l'intérêt général avec une honnêteté exemplaire ;
 - à ne pas stigmatiser les agent-e-s dans l'exercice de leurs missions.
-